

PAR COURRIEL

Courriel : [REDACTED]

Le 13 septembre 2024

Monsieur [REDACTED]

Objet : **Demande d'accès aux documents- Rectifiée**  
N<sup>o</sup>/ : **AC-2024-276**

---

Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 26 août 2024, laquelle vise à obtenir tous les procès-verbaux de conférences préparatoires, ou autre, tenues dans le dossier C-2020-5281-3 depuis le 22 mars 2024.

Vous trouverez ci-joint une copie des procès-verbaux des conférences préparatoires entre le 22 mars 2024 et le 27 août 2024 dans le dossier C-2020-5281-3, lesquels peuvent vous être communiqués en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Enfin, nous vous informons que vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez également ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

Espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.



**Carole Beaulieu, avocate**

Secrétaire générale

Responsable de l'accès aux documents des

organismes publics et de la protection des renseignements personnels

p.j. : Procès-verbaux